

Jacques Arbour

**Michel Harbour et Marie Constantineau
en
Nouvelle-France**



Deux pionniers de Québec et de Neuville

Michel Harbour et Marie Constantineau
en
Nouvelle-France

Deux pionniers de Québec et de Neuville

DU MÊME AUTEUR

- *Alfred Arbour et Marie Driscoll. Deux entrepreneurs de Percé, St-Basile-le-Grand, Éd. J. Arbour, 1996, 60 p.*

Jacques Arbour

Michel Harbour et Marie Constantineau
en
Nouvelle-France

Deux pionniers de Québec et de Neuville

Édité chez l'auteur

Jacques Arbour
106-1210, boul. Curé Poirier est
Longueuil (Québec)
J4J 5J2

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Bibliothèque et Archives Canada, 2018
© Jacques Arbour, 2018
ISBN PDF : 978-2-9804967-1-4

PROLOGUE

Raconter l'histoire de ses ancêtres est une entreprise risquée à bien des égards; comme celui d'en faire l'apologie dans leurs réussites. Il s'agit ici d'être équitable envers leurs contemporains. Nous espérons avoir été en mesure d'éviter ce piège en tenant compte des quelques documents disponibles sur leur vie et à la lumière d'études plus générales portant sur la vie quotidienne à cette époque.

C'est dans cette perspective que nous vous présentons cette brève recherche historique portant sur la vie d'un homme et d'une femme de condition modeste qui, à l'instar de bien d'autres, ont contribué à leur manière et dans la mesure de leurs moyens au développement de la Nouvelle-France.

D'autre part, il nous est apparu important de souligner à ce moment-ci qu'il est certain que Michel Harbour (1641-1699) et son épouse Marie Constantineau (1658-1712) soient les ancêtres d'un bon nombre de familles portant le patronyme Arbour ou Harbour au Canada alors qu'une seconde souche acadienne des familles Arbour est attribuable aux descendants du couple formé de Pierre Arbour *dit Carrica* et de Susanne Moreau. Ces derniers se sont établis à St-Pierre-du-Nord de l'île St-Jean (île du Prince Édouard) en 1721. Un

certain nombre de personnes de la descendance du couple fut déporté en France par les Britanniques à la suite de la seconde chute de la forteresse de Louisbourg survenue le 27 juillet 1758.

Il est également important de mentionner que ce patronyme a été soumis à plusieurs variations orthographiques au cours des siècles. En effet, à travers la documentation consultée, ce nom de famille pouvait être écrit de plusieurs manières telles que : *Arrebours, Arbourg, Arbours, Irbours ou Arfort*.

Quoiqu'il en soit, ces différences n'altèrent en rien le fait que Michel Harbour originaire de la région de Rouen et Marie Constantineau originaire de la paroisse Saint-Martin de l'Île de Ré, étaient du nombre de ces gens venus en Nouvelle-France dans le but d'améliorer leur sort et leurs conditions de vie future. De plus, quitter sa terre natale au cours du dix-septième siècle pour le Nouveau Monde, était une aventure très exigeante. Il fallait une bonne dose de courage, de témérité et une bonne capacité d'adaptation pour traverser l'Atlantique à la recherche d'une nouvelle terre d'accueil.

L'ARRIVÉE

EN

NOUVELLE-FRANCE

Durant la saison de navigation 1665, une douzaine de navires traversèrent l'Atlantique en direction de la Nouvelle-France selon la fondatrice des Ursulines Mère Marie de l'Incarnation née Marie Guyart (Trudel, 1997). En provenance essentiellement du port de La Rochelle, du moins cette année-là, ces navires assuraient le transport des troupes du régiment de Carignan-Salières et de quelques 500 immigrants. Cette immigration massive était constituée de Filles du Roy, d'engagés et d'hommes de travail dont les frais de transport ont été remboursés par l'État à la Compagnie des Indes Occidentales. Étant donné que cette dernière était responsable du peuplement de la Nouvelle-France, cette politique de remboursement lui conférait un net avantage dans l'atteinte de cet objectif. Cela n'avait pas été le cas de la Compagnie des Cent-Associés qui l'avait précédée comme titulaire du monopole de la Nouvelle-France.¹

Toutefois, une très grande partie de la documentation relative aux listes de passagers en route vers la Nouvelle-France au 17^{ème} ainsi qu'au 18^{ème} siècle est aujourd'hui disparue ou introuvable. Les quelques listes disponibles sont excessivement rares d'autant

1. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France, Vol. IV, La seigneurie de la Compagnie des Indes Occidentales 1663-1674*, Montréal, Fides, 1997, p. 233-239.

plus que les listes de débarquement n'existent plus étant donné que les archives de l'Amirauté de Québec ont été détruites dans un incendie.

Dans un tel contexte, il est pratiquement impossible d'identifier avec certitude le navire sur lequel Michel Harbour s'est embarqué en direction de la Nouvelle-France. En effet, nous ne pouvons qu'employer une méthode déductive pour ce faire d'autant plus qu'il n'avait pas de contrat d'engagement à son arrivée et qu'il ne faisait pas partie du régiment de Carignan-Salières. Par contre, la première mention de sa présence en Amérique est documentée et relative à sa confirmation dans la foi catholique par Mgr de Laval le 9 novembre 1665 en compagnie de sept autres personnes.²

Les navires qui ont procédé au transport des troupes du régiment sont les suivants : *Le Vieux Siméon de Dunkerque*, *L'Aigle d'Or de Brouage*, *La Paix*, *Le Saint-Sébastien*, *La Justice*, *Le Jardin de Hollande* et *le Brézé*. Trois autres navires ont, de leur côté, transporté des marchandises et des immigrants au cours de l'été soit : *Le St-Jean Baptiste* en provenance de Dieppe avec à son bord 90 Filles du Roy et 130 engagés; *Le Marie-Thérèse* en provenance du Havre avec à son bord 12 chevaux et 8 femmes; *Le Cat de Hollande* en provenance de la Rochelle avec à son bord 155 hommes de travail dont 67 engagés après avoir effectué une escale à Dieppe.³

Par conséquent, il nous apparaît fort plausible que Michel Harbour ait effectué la traversée de l'Atlantique sur ce dernier navire étant donné son statut de non-engagé. Il est possible qu'il ait été recruté peu de temps avant son embarquement.

2. PRDH, Registre des confirmations de Notre-Dame de Québec, 9 novembre 1665, acte no. 403715.

3. Viateur Boulet, *Les transporteurs de nos ancêtres : 1608-1760*, Laval, Édité par l'auteur, 1998, p. 43-63.

L'embarquement

Une certaine fébrilité devait régner sur les quais de La Rochelle lors des périodes de recrutement des futurs émigrés ainsi que lors de l'imminence de leur départ pour la Nouvelle-France. Célibataire et originaire de la commune de Montmain (Seine-Maritime) située à une distance de 11 km de Rouen, Michel a sûrement estimé que ses perspectives d'avenir étaient meilleures au Canada que dans sa terre natale. Il faut dire qu'il y avait une forte demande pour les ouvriers spécialisés dans le domaine du bâtiment à ce moment-là. Pour un charpentier dans la jeune vingtaine, il était encore temps de tenter l'aventure d'autant plus qu'il n'avait aucun déboursé à effectuer.

<<Le roi avait promis en 1661 d'envoyer au Canada trois cents colons chaque année durant dix ans. Le recrutement et le transport se firent, semble-t-il, au petit bonheur. En 1663 surtout, les nouveaux colons, si l'on peut en croire le conseiller Louis de Rower de Villeray, étaient arrivés dans un état pitoyable...Dans l'attente d'un meilleur service le ministre Colbert, au lieu de s'adresser à des officiers royaux, confia le recrutement à une société de marchands rouennais...Quarante-cinq mille livres étaient affectées tant aux frais des émigrants qu'aux besoins de la colonie. À chaque homme de travail était alloué quatre-vingt-quinze livres : soixante livres pour son passage, trente livres d'avances pour se procurer des hardes et autres nécessités et cent sols (cinq livres) pour sa nourriture en attendant l'embarquement.

Nourriture est une manière de dire, car l'on sait, par certains procès, que les émigrés faisaient ripaille à la Tête Noire avant de prendre le large. Le voyage était un cadeau gratuit du Roi...>>⁴



**Vue du port de La Rochelle en 1762. Tableau de Joseph Vernet.
(Cliché des Musées nationaux, Paris).**

Ce cadeau du Roi Louis XIV représentait une somme considérable pour un ouvrier du bâtiment à cette époque. Toutefois, la traversée de l'Atlantique était à la fois une aventure difficile, longue et périlleuse surtout pour une personne non initiée à la vie quotidienne en mer.

4. Archange Godbout, <<Les émigrants de 1664>>, *Mémoires de la société canadienne-française*, Vol. VIII no. 1-2, Janvier 1967, p. 217-218.

La traversée de l'Atlantique

À bord du *Cat de Hollande*, sous le commandement du capitaine Charles Babin, Michel et ses compagnons de voyage quittent le port de La Rochelle le 27 avril 1665 en direction du port de Québec; et ce, avec sans doute, énormément d'appréhension. Cette *flûte* marchande d'une longueur à la quille de 21 mètres avait une capacité de charge maximale de 200 tonneaux. Ce type de bateau, fort courant aux XVII^e et XVIII^e siècles, a été un facteur important dans l'essor du commerce maritime des Pays-Bas. C'était un navire de transport très solide qui a navigué sur toutes les mers du monde dans les conditions les plus difficiles. Peu coûteux à produire et pouvant naviguer avec un équipage réduit, ce trois-mâts a été utilisé par toutes les marines marchandes du monde occidental.⁵

En fait, ce sont plutôt les conditions de vie à bord durant des périodes de temps assez longues qui avaient mauvaise presse auprès des passagers. En effet, en tenant compte de la direction des vents dominants du sud-ouest prévalant dans l'Atlantique nord, il n'est pas surprenant que la durée du voyage à l'aller prenne en moyenne deux mois et pratiquement la moitié moins au retour; avec une distance de plus ou moins 3,700 milles marins à franchir dans les meilleures conditions de navigation, cela ne pouvait qu'affecter le moral des passagers. Contrairement aux matelots et officiers responsables à divers degrés de la bonne marche du navire, les immigrants devaient composer avec les conséquences inhérentes à l'oisiveté. Par beau temps, ils pouvaient jouer aux cartes et aux dés, chanter et entretenir de longues conversations avec leurs semblables. De plus, il ne faut

5. Jean Merrien, *La vie quotidienne des marins au temps du Roi Soleil*, Paris, Hachette, 1964, p. 27-34.



Maquette d'une flûte du XVII^e siècle. Grâce à sa poupe arrondie et à sa carène pleine, ce bateau pouvait transporter beaucoup plus de marchandises et de passagers. Son faible tirant d'eau lui permettait également de remonter les estuaires et de s'approcher des zones côtières.

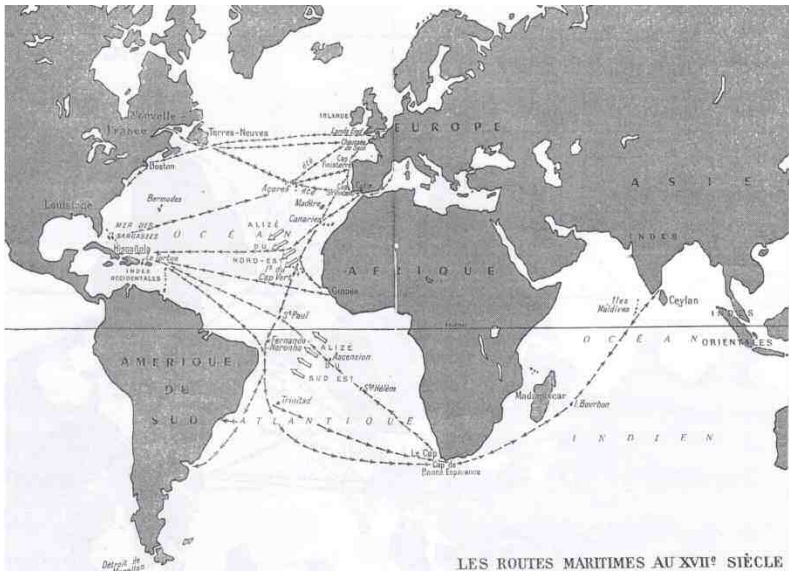
pas passer sous silence les activités religieuses comme les prières du matin et du soir ainsi que les messes dites par l'aumônier du navire. Par contre, par mauvais temps ou lorsque la mer était trop grosse, les passagers étaient confinés à leur quartier respectif qui était situé dans l'entrepont désigné sous le vocable de *Sainte-Barbe*. C'était un endroit fort exigu d'une hauteur approximative de 1,5 mètre dans lequel étaient disposés des cadres (couchettes) en deux ou trois rangées sur lesquels des paillasses avaient été déposées. Ces lieux humides et très froids avaient une incidence négative sur le confort des passagers et de

l'équipage, l'unique poêle étant réservé à la cuisson lorsque le temps le permettait. Dans le cas contraire, on se contentait de manger froid. En ce qui concerne la nourriture, elle se composait de biscuits servis le matin et d'un peu d'eau qui avait tendance à se corrompre au bout de trente jours de navigation. Il n'est pas étonnant de constater qu'elle était coupée avec du cidre ce qui n'éliminait pas les larves qu'elle pouvait contenir. Même les biscuits, au bout d'un certain temps, servaient de refuge aux vers. Quant au déjeuner et au dîner, le cuisinier faisait un potage à base de pois chiches, d'haricots, de semoule de seigle ou d'avoine et parfois de maïs; le tout étant agrémenté de graisse et d'huile d'olive. Bien sûr, à raison de trois fois par semaine, du lard salé ou de la morue salée pouvait accompagner cette pâtée plutôt consistante.

À cet inconfort amplifié par une carence hygiénique manifeste, ces passagers non amarinés pouvaient s'attendre avant le départ à affronter du mauvais temps; ce qui pouvait allonger de quelques semaines la durée de la traversée. Et cela, sans oublier les risques de naufrage et la possibilité d'une attaque par des corsaires.⁶

Malgré tout, Michel connut une traversée sans histoire puisque *Le Cat de Hollande* arriva devant Québec le 18 juin 1665. Ce périple de deux mois était exceptionnel pour l'époque. Il faut dire qu'il est vraisemblable que le navire ait réussi à remonter le Saint-Laurent aux allures portantes en bénéficiant d'un nordet constant ce qui se produit à l'occasion jusqu'à la mi-juin.

6. André Lachance, << Survivre à l'Atlantique >> dans Yves Landry dir., *Pour le Christ et le Roi. La vie au temps des premiers Montréalais*. Montréal, Art Global et Libre Expression, 1992, p. 52-66.



Les capitaines des navires de l'époque devaient tenir compte de la direction des vents dominants et des courants pour arriver à bon port dans un délai raisonnable.

(Illustration : Jean Merrien, op.cit., p.16-17).

Lorsque *Le Cat de Hollande* put enfin jeter l'ancre à l'embouchure de la rivière Saint-Charles, Michel et ses 155 compagnons de voyage contemplèrent pour la première fois Québec qui était le chef-lieu de la colonie malgré son apparence de village. Il faut dire que seulement 1976 personnes résidaient dans la région de Québec en juin 1663.⁷ Évidemment, cet état de fait évoluera avec l'arrivée du Régiment de Carignan-Salières ainsi qu'avec le débarquement d'un contingent appréciable de nouveaux immigrants au cours de cette période.

7. Marcel Trudel, *La population du Canada en 1663*, Montréal, Fides, 1973, p. 10-12.

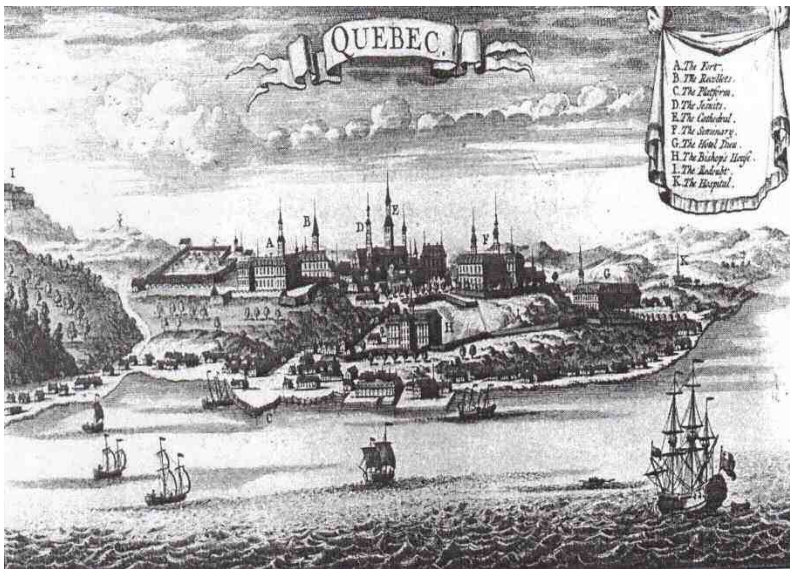
LES PREMIÈRES ANNÉES

En foulant le sol de la ville de Québec pour la première fois en ce début d'été 1665, Michel Harbour a sûrement éprouvé un sentiment de soulagement étant donné la mauvaise réputation des traversées de l'Atlantique à cette époque. Il venait de neutraliser une des plus grandes craintes de tout émigrant français. Heureusement pour lui, la venue du régiment de Carignan-Salières allait dissiper une deuxième préoccupation : la peur de l'Iroquois. En effet, ces derniers semaient la terreur chez les colons sans formation militaire depuis quelques années par leurs attaques imprévisibles. L'offensive militaire, organisée par le sieur Prouville de Tracy à la tête de quelques 1200 soldats en territoires iroquois plus au sud à l'été 1666, procurera aux habitants de la Nouvelle-France une période de paix qui durera quinze ans.

Malgré tout, le plus grand défi que devra relever Michel Harbour sera d'un autre ordre. Comme tout nouvel immigrant, il devra s'adapter et s'intégrer à cet environnement colonial. Ce ne sera pas chose facile.

L'intégration professionnelle

Sans contrat d'engagement à son arrivée, Michel Harbour devait se trouver un travail ainsi qu'un logement sans plus tarder ce qui n'était pas le cas des engagés qui étaient pris en charge par



Vue de la ville de Québec vers 1700. Gravure d'un auteur anonyme. Les principaux édifices de la ville sont identifiés par une lettre : A. Le fort, B. Les Récollets, C. La plate-forme, D. Les Jésuites, E. La cathédrale, F. Le séminaire, G. L'Hôtel-Dieu, H. L'évêché, I. La redoute, K. L'Hôpital-général (Archives nationales du Canada A/340/Québec/NMC 45193).

leurs employeurs respectifs. En raison de la pénurie de main d'œuvre qualifiée, il était relativement aisé pour Michel de se trouver du travail comme charpentier d'autant plus qu'aucun système de *maîtrise* n'avait cours en Nouvelle-France; de plus, l'intendant Jean Talon avait officialisé le tout en 1666. Par conséquent, du moins en apparence, Michel pouvait exercer son métier sans aucune contrainte. Il pouvait même obtenir le statut de maître-charpentier au bout de six ans. Par rapport à la situation qui prévalait dans la métropole, cela lui conférait tout un avantage. Toutefois, selon l'historienne Louise Dechêne, cette dérèglementation qui s'appliquait à tous les corps de métiers

avait un effet pervers car elle obligeait les artisans à présenter des soumissions trop basses ce qui les maintenait à toutes fins utiles dans un état de pauvreté relatif.⁸

Et cela affectait particulièrement l'industrie du bâtiment qui ne s'activait que durant une période de sept mois en raison des conditions climatiques. De plus, les soldats de carrière pouvaient offrir leurs services dans leur temps libre à des salaires suffisamment bas ce qui créait une concurrence accrue parmi les artisans. Aussi, ces mêmes soldats étaient logés gratuitement chez l'habitant alors que leur nourriture et leurs vêtements étaient à la charge de l'État.⁹

Dans un tel contexte, Michel Harbour s'est vraisemblablement rendu compte que son intégration à la société coloniale n'allait pas être aussi facile. Il devait assumer lui-même les frais de location d'une chambre au coût de 70 livres sur une base annuelle tout en ajoutant une somme minimale de 50 livres pour l'achat du pain pendant les cinq mois d'inactivité. De plus, il faut ajouter à ces dépenses les montants relatifs à l'entretien de ses vêtements et de ses outils, les frais liés à la nourriture pour les sept mois restants sans oublier ceux encourus au *cabaret* durant les mois d'hiver principalement. Il n'est pas étonnant de conclure que Michel avait peine à rejoindre les deux bouts en assumant que son salaire annuel ne pouvait guère dépasser un montant de 250 à 300 livres.¹⁰

8. Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, Montréal, Boréal, 1988, p. 395-396

9. André Lachance, *Vivre à la ville en Nouvelle-France*, Montréal, Libre Expression, 2010, p. 67-78.

10. Louise Dechêne, *op.cit.*, p. 397-398.

Pour l'historien André Lachance, Michel Harbour faisait partie de la classe sociale des *médiocres* c'est-à-dire de celle des gens qui ne vivaient ni dans l'aisance ni dans la pauvreté. Mais, il lui fallait sans aucun doute un revenu additionnel pour pouvoir se maintenir dans cette condition par le biais d'une activité à l'abri des aléas propres au secteur de la construction. En fait, deux choix s'offraient à lui. En effet, il avait la possibilité de rejoindre l'industrie de la fourrure en devenant *coureur des bois* quoique cela exigeait une bonne connaissance du pays ainsi qu'une expertise relative aux us et coutumes des populations autochtones. Après un séjour de quelques mois seulement en Nouvelle-France, cela était virtuellement hors de portée. La seconde alternative résidait dans l'obtention d'une concession ou d'une terre auprès de l'un des seigneurs de la région; ce faisant, il pouvait construire une *cabane* construite de billots équarris grossièrement à la hache et recouverte de chaume avec comme seule ouverture une porte dans le but de se protéger du froid. Cet abri temporaire comprenant généralement une seule pièce permettait au colon de s'atteler au défrichage de sa terre et de la rendre propre à l'ensemencement d'une superficie initiale d'au moins un arpent.¹¹

Ce faisant, Michel pouvait économiser le loyer d'une chambre ainsi qu'une bonne partie de sa nourriture. Bien que ce type d'installation puisse dans le meilleur des scénarios se réaliser sur une période d'un an, il n'en reste pas moins que cela était une tâche gigantesque pour un célibataire. Avec une épouse et un réseau familial relativement élargi, ce type de projet pouvait prendre forme beaucoup plus aisément.

11. Marcel Trudel, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, BQ, 2006, p. 98-107.

ÉQUIVALENCES

MONNAIE

1 ÉCU = 3 LIVRES

1 LIVRE = 20 SOLS

1 SOL = 12 DENIERS

SALAIRES

La rémunération a tendance à varier beaucoup selon les historiens Louise Dechêne, Richard Colebrook Harris et Marcel Trudel au XVIII^e siècle :

- Un homme engagé gagne de 120 à 150 livres par année.
- Un artisan de 300 à 450 livres par année selon le métier exercé.
- Un fonctionnaire du roi de 300 à 4300 livres par année.
- L'intendant environ 22000 livres.
- Le gouverneur général environ 40000 livres.

PRIX DE CERTAINES DENRÉES AU XVIII^{ème} SIÈCLE

Pain d'une livre et demie : 4 sols environ.

Un chapon : 15 sols.

Un porc : de 10 à 12 livres.

Une vache : de 40 à 50 livres.

Un bœuf : de 100 à 110 livres.

Un cheval : de 100 à 125 livres.

**Quelques données monétaires ayant cours en Nouvelle-France.
(Tableau : André Lachance, op.cit., p. 11).**

Un projet de mariage

Dès son arrivée en Nouvelle-France ou même au cours de la traversée de l'Atlantique à bord du *Cat de Hollande*, Michel Harbour avait probablement été mis au fait de l'arrivée des *Filles du Roy* dans la colonie. Ces jeunes femmes célibataires avaient été incitées à s'établir en Nouvelle-France dans le but de se marier et d'encourager la formation de familles. Pour favoriser cette émigration, le roi s'était engagé à défrayer les coûts de la traversée, à les vêtir et à les munir d'une dot de 50 livres afin de faciliter leur union. Mais tout cela devait s'effectuer dans un délai relativement court étant donné que la gent masculine disponible au mariage était de six à quatorze fois plus nombreuse que les femmes nubiles. Dans un tel contexte, il n'est pas surprenant de constater que la durée moyenne des fréquentations dépassait rarement cinq mois.¹²

Pour Michel Harbour, cela constituait l'occasion d'adopter ce qu'il est convenu d'appeler l'approche *terre et épouse* dans le but non seulement d'améliorer son sort mais aussi celui de sa future épouse. Toutefois, avant même de songer à épouser une de ces jeunes filles, Michel avait l'obligation de se soumettre aux procédures religieuses requises c'est-à-dire de recevoir au préalable le sacrement de confirmation dans la foi catholique. Pour ce faire, il a dû étudier le *Catéchisme* et mémoriser ses prières en latin sous la tutelle du curé de l'église Notre-Dame de Québec, Henri de Bernières. Une fois que ce dernier avait procédé aux vérifications d'usage, Michel pouvait se présenter devant le vicaire apostolique Mgr de Laval pour être confirmé; la

12. Yves Landry, *Les filles du roi au XVIIe siècle. Orphelines en France, pionnières au Canada*, Montréal, BQ, 2013, p. 19-21.

cérémonie religieuse eut lieu le 9 novembre 1665 en l'église Notre-Dame de Québec.

9. Nou. - Thomas le Sieur, En. de Roissy.
Michel Garboux, En. de Roissy.
Marie Martin, En. de La Rochelle.
120. Catherine Gomié, En. d'Auranches.
Antoine Broi, En. de Samtes.
Antoine Pollet, de Québec.
Jean Réart, En. d'Angoulesme.
Jeanne Chailu, de Québec.

Extrait du registre des confirmations de Notre-Dame de Québec, 9 novembre 1665, acte no. 403715.

Malgré ses efforts, Michel n'a pu convaincre aucune de ces femmes de le prendre pour époux; il faut dire que la compétition était plutôt forte d'autant plus que nombre de prétendants avaient pris racine dans la colonie bien avant lui. Ces derniers avaient eu le temps de s'installer adéquatement en érigeant une cabane sinon une maison tout en défrichant une superficie d'au moins un arpent et demi propre à la culture; cela pouvait se concrétiser au terme d'une période d'un an de travail.

Ne pouvant retourner en France faute de moyens financiers, Michel devait se résigner à poursuivre ses activités de charpentier et d'accepter les conséquences de la précarité d'emploi inhérente au secteur de la construction. Mais, il eut la chance de pouvoir agir autrement.

Un changement de carrière

À l'instar de plusieurs gens de métier du secteur de la construction et célibataires de leur état, il dut se résigner à passer un deuxième hiver (1666-67) dans l'oisiveté la plus totale. Les cabarets tels que *Le Roi David* ou *Le Lion d'Or* étaient les seuls endroits pouvant lui procurer quelques distractions. On pouvait y jouer aux cartes et aux dés tout en élargissant son réseau social sans oublier la possibilité d'y consommer du vin et de l'eau de vie. Évidemment, le cabaret était aussi un lieu de défoulement; les insultes et les bagarres étaient relativement fréquentes et les autorités avaient peine à contrôler <<les désordres de l'eau de vie>>. Quoiqu'il en soit, Michel Harbour rencontre avant l'automne 1667 Pierre Chalut qui résidait à Ste-Famille de l'Île d'Orléans. Ce dernier était à la recherche d'un nouvel engagé en mesure de l'aider sur la terre qu'il exploitait tout en continuant à exercer sa profession de boucher. D'ailleurs, lors du recensement de 1667, Pierre Chalut (37 ans) déclare y habiter en compagnie de sa femme Marie Bonin (30 ans), de ses filles Jeanne, Catherine, Anne et Marie respectivement âgées de 10, 9,5 ans et de six mois sans oublier le *domestique* (homme à tout faire ou journalier) Michel Harbour âgé de 23 ans. Il déclare également posséder 3 bestiaux et six arpents en valeur.¹³

13. Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-français 1608-1880*, Tome IV, Montréal, Élysée, 1977, p. 72.

En échange de ses services, Michel était assuré d'être logé, habillé, soigné et nourri convenablement selon les critères de l'époque. Ce type de contrat d'embauche s'échelonnait sur une période de trois ans normalement ; il pouvait même être prolongé au-delà jusqu'au mariage du travailleur. Sans salaire, Michel Harbour ne pouvait y trouver que certains avantages pour un homme de sa condition sociale. Ses besoins de base étant satisfaits, il était en mesure d'apprendre auprès de Pierre Chalut, dont le métier premier était celui de boucher, tous les rudiments inhérents à l'exploitation d'une ferme. Cela était essentiel s'il voulait s'établir définitivement en Nouvelle-France étant donné que les *habitants* pratiquaient généralement deux métiers de façon continue: soit celui d'agriculteur et celui qu'ils possédaient à leur arrivée.

De plus, cette intégration à une famille lui permettait en quelque sorte d'élargir son réseau social et de parfaire sa réputation d'homme fiable et responsable ce qu'il ne pouvait faire en fréquentant les cabarets de Québec. Il est vraisemblable que ce soit dans ce contexte familial qu'il ait rencontré son futur beau-père et associé Julien Constantineau (1632-1678) qui était originaire de l'île de Ré (La Rochelle). Il était venu s'établir en Nouvelle-France en 1669 en compagnie de sa femme Marie Langlois et de leurs quatre enfants : Marie, Michel, Pierre et Marie-Jeanne respectivement âgés de 11, 9, 5 et 4 ans.¹⁴

14. Michel Langlois, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, Tome 1, Sillery, ANQ, 1998, p. 478.

Tonnelier de profession, Julien Constantineau était entré en relation avec Pierre Chalut selon toute probabilité dans le but de lui fournir des tonneaux destinés à la conservation de ses produits de boucherie. Et par le fait même, Julien a été en mesure de se rendre compte que Michel Harbour était potentiellement un *beau parti* pour sa fille Marie d'autant plus qu'il venait d'acquérir de Jean Gelly dit Laverdure une terre de deux arpents de front en bordure de la Rivière Saint-Charles en échange d'une somme de 36 livres payables par six jours de travail.¹⁵

Il faut dire qu'à cette époque et malgré l'arrivée des *Filles du Roy*, les femmes en âge de se marier (12 ans, âge minimum autorisé par l'Église) étaient fort peu nombreuses et ce, dans une proportion d'une femme pour quatre hommes désirant convoler en justes noces. De plus, selon l'historien André Lachance :

<<En règle générale, en Nouvelle-France les filles étaient un fardeau économique pour les parents. Ceux-ci cherchaient donc à les caser le plus vite possible...les garçons étaient les bienvenus dans la famille. Ils valaient surtout parce qu'ils représentaient une force de travail supérieure à celle de la fille....La fille ne valait que par le gendre qu'elle était susceptible d'amener dans la famille>>¹⁶

15. ANQM, Greffe Pierre Duquet, vente de Jean Gelly dit Laverdure à Julien Constantineau, 18 août 1669.

16. André Lachance, *Séduction, amour et mariages en Nouvelle-France*, Montréal, Libre Expression, 2007, p. 144-145.

Le mariage

Un peu plus de quatre années s'étaient écoulées depuis l'arrivée de Michel en Nouvelle-France. Il avait été en mesure de s'adapter à son nouvel environnement et de découvrir un nouveau mode de vie comme agriculteur et charpentier. Julien Constantineau s'en était sûrement rendu compte et il décida de lui donner la main de sa fille Marie qui était nubile puisqu'elle venait d'atteindre l'âge de douze ans. Cette dernière et Michel s'engagèrent par contrat de mariage le 12 janvier 1670 devant le notaire Pierre Duquet de Lachesnaye.¹⁷

Toutefois, la cérémonie religieuse qui devait normalement survenir dans les jours suivants, ne se tint que beaucoup plus tard soit le 8 octobre 1671 en l'Église Notre-Dame de Québec sous les auspices du curé Henri de Bernières.¹⁸

Nous ne pouvons que nous perdre en conjectures pour expliquer la longueur de ce délai qui était fort inhabituel. Toutefois, sans aucune preuve documentaire pouvant élucider cette situation, il nous semble inutile de s'y attarder plus longuement. Quoi qu'il en soit, Michel et Marie

17. ANQM, Greffe de Pierre Duquet, contrat de mariage entre Michel Arbour et Marie Constantineau, 12 janvier 1670.

18. ANQM, RBMS, Notre-Dame de Québec, 8 octobre 1671.

Le huitième jour du mois d'octobre de l'an mil six cent soixante
 et onze après les fiançailles et la publication des trois bans de
 mariage fait le vingt septième et vingt-neufième Septembre et
 le quatrième octobre l'année venant Michel Harbord habitant de la paroisse
 de Saint-Joseph de Québec fils de dit Harbord et de Jeanne Bredon
 les père et mère de la paroisse de St. Romain de Montmagny
 Archevêché de Rouen Vne part. Et Marie Cousansineau
 fille de Julien Cousansineau et de Marie Langlois les père
 et mère de la paroisse de St. Martin de L'Isle St. Eustache
 de la Roche Yvone part. et ne s'estant deinceps aucun
 empêchement Je Henry de Bernières prêtre curé de cette Eglise
 parissiale de Not. Dame de Québec les ay en la d. Eglise
 solennellement mariés et leur ay donné la benediction nuptiale
 sur la forme prescrite par la dite Eglise en présence de Julien
 Cousansineau, Jean G. Claude de Maugue Sa. Vicaires.

H. de Bernières.

Extrait du registre des mariages de Notre-Dame de Québec,
 8 octobre 1671, acte no. 66984.

eurent largement le temps de se fréquenter, de se
 connaître et de s'apprécier mutuellement au cours de cette
 période.

L'ÉTABLISSEMENT

En fondant une famille, Michel et Marie amélioraient leurs chances de s'intégrer de façon harmonieuse à la société de la Nouvelle-France et de s'y installer définitivement. Toutefois, cela ne sera pas chose facile d'autant plus qu'ils appartenaient à une classe sociale qui devait sans cesse rechercher les meilleurs moyens pouvant leur permettre d'éviter la pauvreté.

Les conditions de vie de Marie et de Michel

Le 3 octobre 1673, Michel Harbour vend au soldat *Dominique Dorlac dit Desfourneaux* une terre située sur la route Saint-Pierre de la seigneurie Saint-Gabriel, terre qui avait front sur la rivière Saint-Charles.¹⁹ Toutefois, il est virtuellement impossible de connaître de façon précise la date d'acquisition de ce lot. Selon l'historien Marcel Trudel :

<<les actes de concession des terres en roture ne sont pas toujours précis sur les voisins ni sur la place qu'ils occupent. L'aveu de 1677, fort utile pour nous permettre de suivre l'or-

19. Marcel Trudel, *Le terrier du Saint-Laurent en 1674, De la Côte-Nord au lac Saint-Louis*, Tome 1, Montréal, Éd. Du Méridien, 1998, p. 283.

dre géographique et de vérifier si les titulaires sont encore sur les lieux en 1674, ne rend pas compte des multiples changements de titulaires, se contentant de ne mentionner qu'un seul titulaire avant 1677, alors qu'il a pu y en avoir plusieurs>>.²⁰

Par contre, en lisant minutieusement leur acte de mariage du 8 octobre 1671, il est fait mention que Michel est un habitant de la *Petite Rivière* (rivière Saint-Charles).²¹ Cela n'était pas le cas lors de la signature de son contrat de mariage du 12 janvier 1670 devant le notaire Pierre Duquet.²²

Quoiqu'il en soit, cette première propriété était située à l'Ancienne Lorette qui se trouve à une distance d'environ 12 kilomètres de Québec. C'est d'ailleurs à cet endroit qu'est né le premier enfant du couple le 14 juillet 1672 et qui a été baptisé le lendemain Marie.²³ Le manque de temps requis par l'exploitation d'une terre et le manque de liquidités du couple peuvent nous apporter un éclairage précis sur les rai-

20. Marcel Trudel, *Le terrier du Saint-Laurent en 1674, De la Côte-Nord au lac Saint-Louis*, Tome 1, Montréal, Éd. Du Méridien, 1998, p. 280.

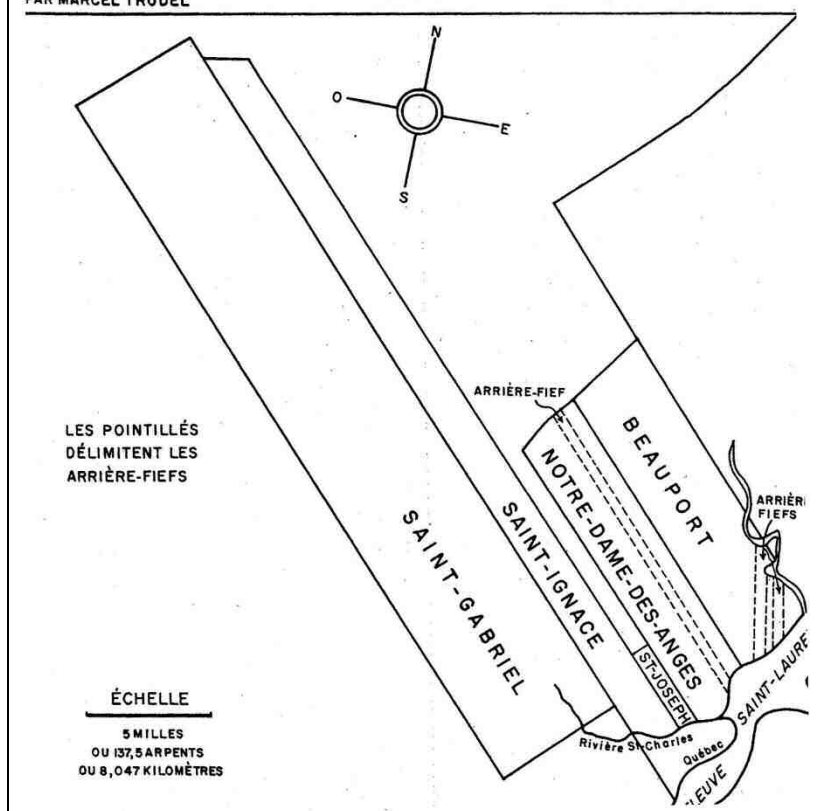
21. ANQM, RBMS, Notre-Dame de Québec, 8 octobre 1671.

22. ANQM, Greffe de Pierre Duquet, contrat de mariage entre Michel Harbour et Marie Constantineau, 12 janvier 1670.

23. ANQM, RBMS, Notre-Dame de Québec, 15 juillet 1672.

DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY
 A LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES
 LES SEIGNEURIES DE JUIN 1663

PAR MARCEL TRUDEL



La terre de Michel Harbour faisait partie de la seigneurie de Saint-Gabriel qui appartenait à la Compagnie de Jésus.
 (Marcel Trudel, *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973, p. 87

sons qui ont poussé Michel à vendre cette propriété. En effet, en compagnie de son beau-père Julien Constantineau et de Jean Gelly dit Laverdure, il s'engage le 7 février 1672 à construire un hangar sur la terre du sieur Romain Becquet et à lui défricher six arpents de terre.²⁴ Mais cela demandait une somme de travail fort importante en tenant compte du fait que les trois associés devaient également exploiter leurs propriétés respectives sans l'aide de leurs propres enfants qui étaient beaucoup trop jeunes. D'ailleurs, ils durent s'engager auprès du sieur Becquet l'année suivante, soit le 31 mars 1673, à compléter ce travail et à allonger le hangar de huit pieds.²⁵ C'est dans ce contexte que Michel se vit dans l'obligation de se départir de sa propriété et de se consacrer plutôt à réaliser divers travaux de construction comme celui de bâtir une grange pour l'acheteur de sa terre Dominique Dorlac dit Desfourneaux. Ce contrat a été signé le 20 février 1674.²⁶

De son côté, Julien Constantineau se retrouvait dans une situation économique similaire à celle de son gendre; il lui était virtuellement impossible d'assurer la subsistance de sa famille en se limitant à œuvrer dans le secteur agricole.

24. ANQM, Greffe de Pierre Duquet, contrat de construction d'un hangar et défrichage de six arpents, 7 février 1672.

25. ANQM, Greffe de Pierre Duquet, convention entre Julien Constantineau, Michel Harbour, Jean Gelly dit Laverdure et le notaire royal Romain Becquet, 31 mars 1673.

26. ANQM, Greffe de Romain Becquet, contrat de construction d'une grange, 20 février 1674.

Le 24 juillet 1674, il se voit même obligé de rétrocéder à Nicolas Vinet la concession de cinquante arpents ainsi que l'habitation qu'il avait acquises un an auparavant pour le prix de 440 livres.²⁷ Il n'était pas en mesure de la payer. Deux jours plus tard, il achète la maison du notaire royal Romain Becquet en échange d'une rente annuelle de 100 livres. En fait, il y travaillait au fermage de la terre adjacente à cette habitation en compagnie de son gendre Michel et de Jean Gelly dit Laverdure.²⁸

En procédant de cette manière, Julien Constantineau se libérait de la pénible tâche de défricher lui-même une terre en roture; en effet, il était plus judicieux d'exploiter une terre déjà aménagée ce qui lui donnait le temps d'exécuter certains travaux de construction avec son gendre Michel et Jean Gelly dit Laverdure. Ce faisant, les trois associés pouvaient combler les besoins de base de leur famille respective tout en accumulant un certain capital monétaire. D'autre part, il est raisonnable d'avancer que les trois familles habitaient cette maison du moins au début ce qui se produisait assez souvent chez les gens de condition modeste.²⁹

27. ANQM, Greffe de Pierre Duquet, annulation du contrat de vente entre Julien Constantineau et Nicolas Vinet du 1^{er} octobre 1673, 22 juillet 1674.

28. ANQM, Greffe de Pierre Duquet, achat de l'habitation de Romain Becquet, 24 juillet 1674.

29. Marcel Trudel, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, BQ, 2006, p. 98.

Mais cet arrangement entre les trois associés ne durera pas très longtemps en raison du décès de Julien Constantineau au cours de l'année 1677. Cet événement allait bouleverser la vie de Michel et de Marie de même que celle de la mère de cette dernière, Marie Langlois qui se retrouvait seule avec trois filles à sa charge : soit Louise, Anne et Romaine respectivement âgées de 7, 4 et 2 ans au moment du départ de leur père. De leur côté, Marie et Michel avaient également trois enfants à charge à cette époque soit Marie âgée de 5 ans, Michel âgé de 3 ans et Ursule âgée d'un an seulement.

Les difficultés financières de Marie et de Michel

Les problèmes financiers des deux familles ne tardèrent pas à se matérialiser d'autant plus que Michel et Jean Gelly dit Laverdure étaient dans l'obligation de s'occuper du fermage de la terre du sieur Romain Becquet. De plus, ces derniers et Julien Constantineau devaient au sieur Becquet une somme de 770 livres et 10 sols selon l'acte du 24 juillet 1674.³⁰ Dans le but de payer la partie de cette dette contractée par son époux Julien, Marie Langlois vendit une maison située à l'île de Ré en France.³¹

30. ANQM, Greffe de Pierre Duquet, obligation de Julien Constantineau, Michel Harbour et Jean Gelly dit Laverdure à Romain Becquet, 24 juillet 1674.

31. ANQM, Greffe de Pierre Duquet, vente d'une maison de l'île de Ré, 31 octobre 1677.

Beaucoup plus fortuné que ses deux associés, Jean Gelly dit Laverdure n'eut aucune difficulté à rembourser Romain Becquet. Il faut dire que son statut de militaire en tant que caporal de la compagnie Monteil du régiment du Poitou lui avait procuré plusieurs avantages lors de son arrivée en 1665.

Ce n'était pas le cas de Michel Harbour. Le 4 avril 1682, soit cinq ans plus tard, il devait encore une somme de 150 livres au sieur Romain Becquet.³² Et les difficultés continuaient à s'accumuler. En effet, il est condamné le 12 juillet 1678 à la Prévôté de Québec à refaire la charpente d'une maison pour le sieur Hubert. Cet ouvrage avait été réalisé avec l'aide de son beau-père Julien. À la suite de ce jugement, il sera contraint de recommencer le tout avec l'aide de son beau-frère Michel Constantineau.³³

Pour sa part, Marie Constantineau opérait à domicile depuis plusieurs années une entreprise de blanchissage comme en fait foi un jugement de la Prévôté de Québec en date du 13 août 1677 en faveur d'un certain Louis Duplain qui réclamait une compensation pour la perte de quatre chemises de grosse toile, de quatre mouchoirs et d'une cravate. Bien que ce dernier était un client de longue date, Michel et Marie se virent dans l'obligation de lui verser une somme de 110 sols.³⁴

32. ANQM, Greffe de Pierre Duquet, obligation de Michel Harbour et de Marie Constantineau à Romain Becquet, 4 avril 1682.

33. ANQM, PQ, Reg. 12, 12 juillet 1678, fol.80 r.

34. ANQM, PQ, Reg. 10, 13 août 1677, fol.81 v.

Malgré les entrées d'argent provenant de cette petite entreprise, Michel et Marie se retrouvaient dans une situation financière plutôt précaire à cette époque comme le démontre un autre jugement de la Prévôté de Québec en date du 13 février 1680. Lors de l'audition de cette cause, Michel admet avoir omis de payer une somme de 45 livres au sieur Jean-Baptiste Peuvret pour la location d'une vache et ce, à raison de 15 livres par année.³⁵

Cependant, le second mariage de Marie Langlois avec Denis Gentil de la seigneurie de Dombourg (Neuville) en date du onze août 1678 à Québec, sera d'une importance capitale dans la vie de Michel Harbour et de Marie Constantineau.³⁶ Ils auront l'occasion de s'installer de manière définitive dans cette localité en pleine expansion et par le fait même d'être en mesure d'améliorer leur sort.

Le déménagement à Neuville

En l'absence de source documentaire, il nous est impossible de déterminer à quel moment précis s'est effectué l'emménagement de Michel et Marie dans cette localité. Par contre, cette dernière donne naissance au quatrième enfant du couple, Jean-Baptiste, le 8 octobre 1679 à Neuville.³⁷ Dans ce contexte, il serait raisonnable de présumer que le nouveau beau-père de Michel et de Marie les ait aidés à s'y installer de façon définitive.

35. ANQM, PQ, Reg. 15, 13 février 1680, fol.23 r.

36. ANQM, RBMS, Notre Dame de Québec, 11 août 1678.

37. ANQM, RBMS, St-François de Sales, 8 octobre 1679.

En effet, le maître-menuisier Denis Gentil avait obtenu du sieur Jean-François Bourdon une concession le 31 mai 1672, concession d'une superficie de quatre arpents de front par quarante arpents de profondeur.³⁸ Il est par conséquent possible que Denis Gentil ait été en mesure de se servir de manière transitoire de la force de travail de Michel Harbour d'autant plus que ce dernier possédait des affinités professionnelles avec son beau-père en raison de son métier de charpentier.

Quoiqu'il en soit, le recensement de 1681 nous confirme la présence de Michel et de Marie à Neuville en compagnie de leurs enfants Marie, Michel, Madeleine et Jean-Baptiste. Ils sont établis sur une terre de 35 arpents mis en valeur tout en étant propriétaires de 9 bêtes à cornes.³⁹ En fait, ils n'étaient pas les propriétaires de cette concession. En effet, Michel Harbour avait loué cette ferme du Sieur François Madeleine Ruelle d'Auteuil le premier juillet 1681. D'une durée de quatre ans, ce bail stipulait que Michel devait remettre comme redevance dix minots de blé la première année et soixante-dix minots de blé pour les années subséquentes.⁴⁰ Sans aucun doute très satisfait du travail de

38. ANQM, Greffe de Gilles Rageot, obtention d'un titre de concession en la seigneurie de Dombourg par Denis Gentil, 31 mai 1672.

39. Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-français 1608-1880*, Tome V, Montréal, Élysée, 1977, p. 60.

40. ANQM, Greffe de Gilles Rageot, bail à ferme entre Michel Harbour et le Sieur Ruelle d'Auteuil, 1^{er} juillet 1681.



Paysage que Michel et Marie pouvaient observer de leur nouvelle demeure.

(Société historique de Neuville).

Michel, le Sieur Ruette d'Auteuil renouvelle cette entente pour une durée de sept ans le 27 février 1684 en échange d'une compensation de quatre-vingt-dix minots de blé par année.⁴¹ Selon l'historienne Micheline D'Allaire, le procureur général du Conseil souverain François Madeleine Ruette d'Auteuil préférait faire administrer et exploiter ses fiefs par des fermiers. En prêtant ses bâtiments, ses animaux ainsi que ses instruments de labourage, il aimait à

41. ANQM, Greffe de Gilles Rageot, bail à ferme entre Michel Harbour et le Sieur Ruette d'Auteuil, 27 février 1684.

l'occasion se faire payer en nature que ce soit par du blé, de l'avoine ou des pois sans oublier le bois de chauffage.⁴² Il faut dire que le Sieur Ruette d'Auteuil possédait quelques 71,678 arpents ce qui lui a permis de devenir un seigneur fort respectable. Plusieurs de ses propriétés terriennes disséminées dans les environs de Québec pouvaient lui rapporter annuellement un revenu fort appréciable.⁴³

D'autre part, il nous apparaît essentiel de mentionner que Michel avait acheté de Pierre Boivin une terre de quatre-vingts arpents en superficie à Neuville le 26 février 1683, soit un an avant de renouveler son entente d'une durée de sept ans avec le Sieur Ruette d'Auteuil. En échange d'une somme de 500 livres, cette propriété comprenait une maison meublée ainsi que cent madriers et cinquante planches.⁴⁴ Toutefois, Marie et Michel firent annuler cette convention d'achat étant donné qu'ils n'avaient pas les capacités financières essentielles pour soutenir cette acquisition; d'autant plus qu'il leur fallait verser une somme additionnelle de 38 livres au Sieur Dupont de Neuville en vertu du système de redevance sur les lots et vente de l'époque, somme que Pierre Boivin se vit obliger d'acquitter.

42. Micheline D'Allaire, *Montée et déclin d'une famille noble : les Ruette d'Auteuil (1617-1737)*, Montréal, HMH, 1980, p. 184.

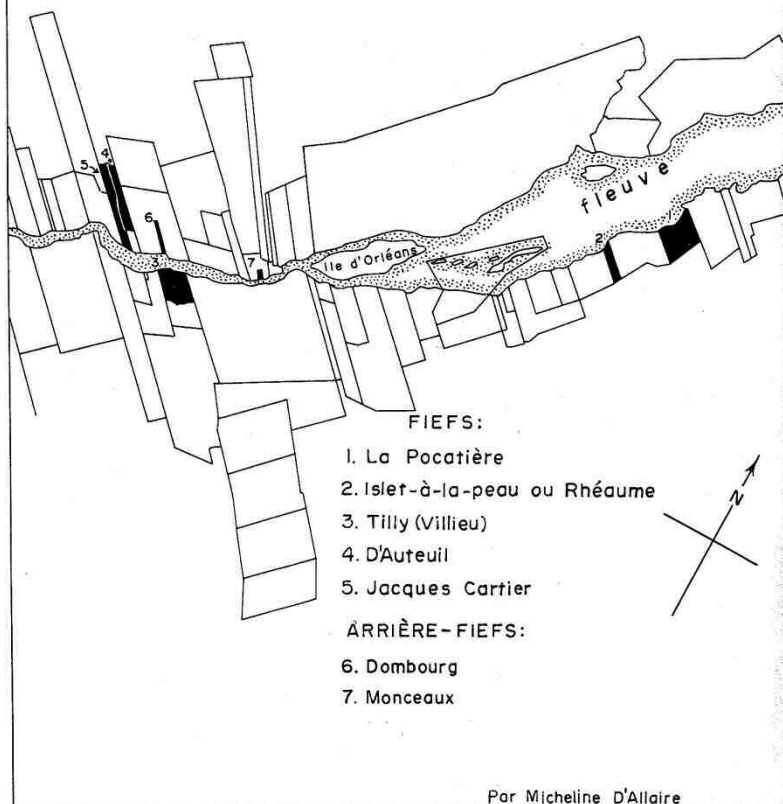
43. Ibidem., p. 207-213.

44. ANQM, Greffe de Gilles Rageot, convention d'acquisition d'une terre entre Michel Harbour et Pierre Boivin, 26 février 1683.

Carte 10

FIEFS ET ARRIÈRE-FIEFS DE FRANÇOIS-MADELEINE-FORTUNÉ RUETTE D'AUTEUIL

(d'après l'Atlas de la Nouvelle-France de Marcel Trudel)



Les propriétés du Sieur Ruettes d'Auteuil.
(Micheline D'Allaire, *Montée et déclin d'une famille noble :
Les Ruettes d'Auteuil (1617-1737)*, Montréal, HMH, p. 210.)

Ce dernier essaiera de récupérer en vain ce montant; ce litige ne sera résolu de façon définitive que le 22 juin 1685 par un jugement de la Prévôté de Québec en faveur de Marie et de Michel :

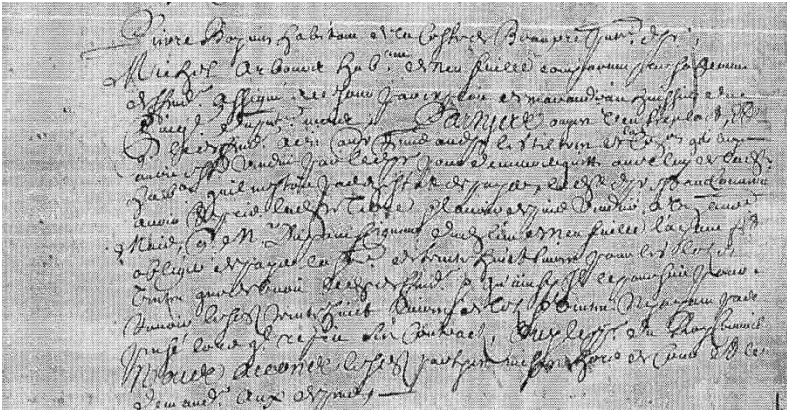
*«Pierre BOYVIN habitant de la CoSte de Beaupré pnt d'
Michel ARBOURS habitant de neufville comparant par Sa
femme*

*Desfend^r assigné a ce jour par exploit de MARANDEAU
huissier du Cinq du pnt mois, Partyes ouyes veu l'exploit, Et
que le desfend^r a dit avr remis au d^r les tiltres de la Con^{on} qui
luy avoit esté vendue par le d^r pour demeurer quitte avec luy
de lad^{te} hab^{on} quil neStoit pas en eStat de payer, led^r d^r
eStant Convenu avoir Repris lad^{te} terre & lavoit depuis
vendüe a un au^e mais que M^r DUPONT Seigneur dud^t lieu de
neufville l'ayant f^t obliger de payer la So^e de trente huit
livres pour les lotz et ventes que devoit ledt deSfend^r &
qu'ainSy Il le pourSuit pour Ravoir leSd. Trente huit livres de
lotz & ventes Ny ayant pas penSé lors qⁱ repris ses Contractz,
ouy le p^r du Roy Commis*

*Nous avons leSd. Partyes miSes hors de Cour et le demand^r
aux depens.»⁴⁵*

Ainsi libérés de toute obligation vis-à-vis Pierre Boivin, Marie et Michel eurent l'occasion de bénéficier des avantages que leur procurait le *bail à ferme* qu'ils avaient obtenu du Sieur François-Madeleine Ruette d'Auteuil et ce,

45. ANQM, PQ, Reg. 22, 22 juin 1685, fol. 158 r.



Copie originale du jugement de la Prévôté de Québec en faveur de Marie et de Michel Harbour.
(PQ, Reg. 22, 22juin 1685, fol. 158 r.)

jusqu'en 1691.

D'autre part, il faut dire que cette terre ayant appartenu à Pierre Boivin fut achetée par Innocent Laroche le 26 juillet 1690 soit un peu plus d'un an après son mariage avec la fille aînée de Marie et de Michel, union qui fut consacrée le 6 février 1689 et déposée au greffe du notaire Gilles Rageot trois jours plus tard.⁴⁶ Au prix de 125 livres, cette terre d'une superficie de deux arpents de front par quarante arpents de profondeur comprenait une habitation.⁴⁷ Cette

46. ANQM, Greffe de Gilles Rageot, mariage d'Innocent Laroche et de Marie Harbour, 9 février 1689.

47. ANQM, Greffe de Gilles Rageot, convention d'achat d'une terre entre Innocent Laroche et Noël Martin, 26 juillet 1690.

acquisition était sans contredit une très bonne affaire en considérant le prix de 500 livres exigé par Pierre Boivin quelques années plus tôt.

D'autre part, il est vraisemblable de présumer que Marie et Michel aient déménagé leurs pénates chez leur gendre Innocent Laroche une fois que leurs obligations envers le Sieur d'Auteuil eurent été remplies, soit au printemps 1691; d'autant plus que leur gendre avait besoin de main d'œuvre pour exploiter cette terre. La contribution de Michel et de deux de ses fils (Michel âgé de 17 ans et de Jean-Baptiste âgé de 12 ans) était certes non négligeable.

La maladie et la mort dans la famille

Sous le Régime français, l'espérance de vie ne dépassait guère quarante ans bien que certains habitants pouvaient à l'occasion atteindre l'âge vénérable de cinquante, soixante ou même soixante-dix ans. Les épidémies de typhus, de variole et de petite vérole apparaissaient assez souvent dans les campagnes; ces maladies contagieuses contribuaient de façon significative à la hausse du taux de mortalité infantile de telle sorte que deux enfants sur cinq n'atteignaient pas l'adolescence.⁴⁸

Dans un tel contexte, il n'est pas étonnant de constater que

48. Jacques Mathieu, *La Nouvelle-France, Les Français en Amérique du Nord, XVI^e-XVIII^e siècle*, Québec, PUL, 2001, p. 183-187p.

Marie et Michel eurent le malheur de perdre un de leurs neuf enfants en bas âge. En effet, leur cinquième rejeton *François* rendit l'âme à Neuville le 22 juillet 1686 alors qu'il était âgé d'à peine de quatre ans et trois mois.⁴⁹ Les causes précises de sa mort nous sont inconnues bien que l'arrivée des navires dans la colonie apportait annuellement des épidémies de fièvres de nature diverse.⁵⁰ Par ailleurs, il en sera autrement pour les huit autres enfants de Marie et de Michel; comme nous le verrons plus loin, ils bénéficieront d'une longévité exceptionnelle pour l'époque.

De leur côté, Marie et Michel ne semblent pas avoir été affectés par ces épidémies au cours de leur vie respective. L'absence de documentation à cet égard nous empêche de tirer toute conclusion. Par contre, l'hospitalisation de Michel à l'Hôtel-Dieu de Québec le 6 août 1694 est mentionnée dans le registre des malades de l'hôpital.⁵¹ Comme l'Hôtel-Dieu n'admettait que les gens atteints d'une maladie curable et non contagieuse contrairement aux hôpitaux généraux, il est possible qu'il ait souffert d'une maladie liée à son travail étant donné que cela s'est produit en plein été.⁵²

49. ANQM, RBMS, St-François de Sales, 22 juillet 1686.

50. Renald Lessard, *Soins de santé au Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Hull, Musée canadien des civilisations, 1990, p. 7-10.

51. ANQM, RMHDQ (1689-1760), 6 août 1694.

52. Marcel J. Rheault, *La médecine en Nouvelle-France, Les chirurgiens de Montréal 1642-1760*, Québec, Septentrion, 2004, p. 56.

Mais cela ne veut pas dire que Marie et Michel étaient immunisés pour autant du typhus, de la petite vérole ou de la coqueluche. En effet, quelques épidémies non identifiées se sont bel et bien produites au cours de l'été 1699 causant nombre de décès.⁵³ C'est au cours de cet été que Michel rendit l'âme à l'âge de 58 ans à Neuville soit le 30 août 1699.⁵⁴ Il sera inhumé le lendemain dans cette localité.

De son côté, Marie se retrouvait seule avec encore deux enfants à charge soit Marie-Angélique et Marie-Geneviève respectivement âgées de 9 et de 7 ans. Mais deux ans plus tard, soit le 7 septembre 1701, elle épousera en seconde noces Laurent Armand qui possédait une habitation et une terre de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur située à même la seigneurie de Maure. Ce dernier s'engage, dans son contrat de mariage signé devant le notaire Guillaume Roger, à prendre en charge Marie-Geneviève alors âgée de 9 ans et de pourvoir à ses besoins jusqu'à l'âge de 15 ans. De plus, Marie Constantineau déclare dans le même document que quatre de ses enfants sont mariés et que les trois autres sont déjà en *service* c'est-à-dire en emploi et par conséquent autonomes.⁵⁵

53. Renald Lessard, *Soins de santé au Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Hull, Musée canadien des civilisations, 1990, p. 9.

54. ANQM, RBMS, St-François de Sales, 30 août 1699.

55. ANQM, Greffe de Guillaume Roger, mariage entre Marie Constantineau et Laurent Armand, 7 septembre 1701.

Cependant, pour la deuxième fois de sa vie adulte, Marie devra composer avec la perte de son époux alors que Laurent Armand meurt le 12 février 1709 à Québec à l'âge de 67 ans. N'ayant pas eu d'enfant avec sa première épouse Marie-Anne Agathe, il avait pris soin de prendre les dispositions suivantes en faveur de Marie Constantineau dans son contrat de mariage :

«Et En Consideration de la bonne Amitié que le futur Espoux a pour la future Espouse Une habitation quil a luy appartenante Scituée en la seigneurie de Maure consistante en trois Arpens de front sur trente arpens de profondeur...Laquelle depend de la Communauté qui a Esté Entre luy et de sad. Deffuncte femme de laquelle Il N'a aucuns Enfans, Il fait don pur simple et Irrevocable Entre vifs a la d^{te} Coutencineau acceptante Pour Jouir de l'Usurfruit djcelle pendant sa vie durant.»⁵⁶

Toutefois, cette sécurité matérielle n'empêcha pas le temps de faire son œuvre. En effet, Marie est admise à l'Hôtel-Dieu de Québec trois ans plus tard soit le 29 avril 1712. Son décès est constaté le 12 mai suivant et elle est inhumée le lendemain dans un des deux cimetières de l'hôpital.⁵⁷ Elle était âgée de 54 ans.

56. ANQM, Greffe de Guillaume Roger, mariage entre Marie Constantineau et Laurent Armand, 7 septembre 1701.

57. ANQM, RMHDQ (1689-1760), 12 mai 1712.

LES ENFANTS DE MARIE ET DE MICHEL

Les enfants que Marie et Michel ont engendrés au cours de leur union ont contribué à l'implantation ainsi qu'à l'enracinement de la lignée des Arbour, non seulement au Québec mais également ailleurs en Amérique du Nord; cela s'est manifesté dès la deuxième génération. En effet, nous serons à même de nous rendre compte que leurs enfants, à l'exception d'un seul mort en bas âge, ont pu bénéficier d'une espérance de vie largement au-dessus de la moyenne pour l'époque. Il faut se rappeler que l'espérance de vie ne dépassait guère quarante ans sous l'Ancien Régime bien que plusieurs habitants aient fait exception à la règle.

Le parcours des enfants de Marie et de Michel :

I. Marie

Aînée de la famille, Marie verra le jour à Québec le 14 juillet 1672. Elle épousera Innocent Laroche le 1^{er} février 1689 et donnera naissance à onze enfants au cours de son mariage. Toutefois, les quatre derniers enfants soit Pierre, Marie-Ursule, Michel et Étienne mourront en bas âge. Pour sa part, Marie survivra jusqu'au 1^{er} juin 1742. Elle meurt à Neuville à l'âge de **70 ans** tandis que son époux l'a précédé dans la mort le 25 février 1738 dans la même localité.

II. Michel

Premier fils de la famille, il vient au monde le 25 octobre 1674 à Québec. Au cours de sa jeunesse, il avait appris le métier de *taillandier* c'est-à-dire celui de forgeron de petites pièces. À la suite du décès de son père, il est recruté l'année suivante par Denis Riverin pour travailler dans son entreprise de pêche *la Compagnie de Mont-Louis*. En plus de ses fonctions de taillandier, il apprendra aussi le métier de pêcheur pour devenir éventuellement *Maître de chaloupe*. Ce titre lui permettra de commander un groupe de deux ou trois pêcheurs à bord d'un petit navire de pêche d'une longueur de 25 à 30 pieds.

D'autre part, c'est à Mont-Louis qu'il épouse Marie-Barbe Morin au cours de l'année 1700. De leur union qui durera cinquante-trois ans, quelque neuf enfants verront le jour soit : Michel, Marie-Barbe, François, Charles, Jean-Baptiste, Chrysostome, Joseph, Antoine et Pierre.

Michel et son épouse Marie-Barbe sont les ancêtres d'une bonne partie des familles Arbour qui s'établiront par la suite sur la Côte-du-Sud et en Gaspésie. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux avaient l'habitude d'effectuer annuellement le va-et-vient entre les régions de Montmagny et de Gaspé. Cela leur permettait d'exercer à la fois les métiers d'agriculteur et de pêcheur. Marie-Barbe Morin décède le 29 janvier 1753 à Québec à l'âge de 67 ans. De son côté, Michel Arbour rendra l'âme le 23 octobre 1758 à l'Islet. Il était âgé de **84 ans**.

III. Marie-Madeleine-Ursule

Née le 2 septembre 1677 à l'Ancienne Lorette, Ursule épousera Pierre Pelletier le 20 novembre 1696 à Neuville. Ce couple qui finira par s'installer de façon permanente dans la région de l'Assomption, donnera naissance à quelque treize enfants au cours de leur vie maritale alors que quatre de ces enfants mourront en bas âge soit : Pierre, Marie-Catherine, Marie ainsi qu'un enfant mort-né. Marie-Madeleine-Ursule s'éteint à l'âge de **70 ans** le 12 octobre 1747 à l'Assomption.

IV. Jean-Baptiste

Né à Neuville le 6 octobre 1679, Jean-Baptiste épousera Marie-Catherine Proulx le 19 avril 1700 dans la même localité. De leurs dix enfants, un seul mourra en bas âge soit Joseph; il décède à Neuville le 16 août 1711, deux jours seulement après sa naissance. De son côté, Jean-Baptiste vivra jusqu'à l'âge de **86 ans** alors qu'il décède à Neuville le 27 février 1766 tandis que son épouse l'avait précédé dans la mort le 4 avril 1760 à l'âge de 82 ans.

V. François

C'est le seul des enfants de Marie et de Michel qui verra la mort à un âge plutôt jeune. Né à Neuville le 22 mars 1682, il décède le 22 juillet 1686 à l'âge de **4 ans et trois mois**.

VI. Marie-Élisabeth

Née à Neuville le 20 septembre 1684, Marie-Élisabeth entamera sa vie maritale le 8 août 1705 en compagnie de Joseph Déry dit Larose. Quatre enfants verront le jour au cours de ce mariage. À la suite du décès de ce dernier, Marie-Élisabeth épousera en seconde noces Louis Bluteau Larabelle à Québec le 12 septembre 1718. Marie-Élisabeth donnera naissance à cinq autres enfants par la suite. Elle décède à l'Assomption le 11 mars 1755 à l'âge de **70 ans**.

VII. François-Augustin

Ayant vu le jour à Neuville le 10 septembre 1687, François-Augustin convolera en justes noces le 4 mai 1711 à Neuville avec Marie-Madeleine Proulx qui donnera naissance à neuf enfants au cours de leur mariage. La date et l'endroit du décès de François-Augustin demeurent encore inconnus jusqu'à aujourd'hui; toute la documentation relative à cet événement est introuvable. De son côté, son épouse Marie-Madeleine rend l'âme au Cap St-Ignace situé près de Montmagny le 24 juillet 1778 à l'âge de 89 ans.

VIII. Angélique-Marie-Madeleine

Née à Neuville le 2 août 1690, elle épousera Joseph Charland Francoeur le 20 octobre 1710 à Québec; ils auront huit enfants. Elle donnera aussi naissance à un neuvième enfant après avoir épousé Jean-Pierre Jarland en deuxième noces à Québec le 2 avril 1731. Elle décède à Montréal le 10 mars 1754 à l'âge de **63 ans**.

IX. Marie-Geneviève

Dernier enfant de Michel Arbour et de Marie Constantineau, Marie-Geneviève viendra au monde le 20 août 1692 à Neuville. Elle épousera dans la même localité Jean-Baptiste Proulx le 16 janvier 1713 et donnera naissance à quatorze enfants. Trois de ces enfants décèderont en bas âge soit : Augustin, Marie-Céleste et Marie-Catherine. Le couple demeurera à Neuville au cours de toute son existence. Marie-Geneviève y décède le 8 janvier 1767 à l'âge de **75 ans**. Son époux l'avait précédée dans la mort, à l'âge de 81 ans, le 18 septembre 1760.

ÉPILOGUE

C'est ainsi que Michel et Marie se sont établis en Nouvelle-France. Bien sûr, cela ne s'est pas fait sans difficultés. En effet, à force de travail et d'un peu de chance, ils ont réussi à se loger convenablement pour l'époque, à nourrir et à vêtir leur progéniture. En prenant à bail la terre déjà aménagée du Sieur d'Auteuil, ils ont vécu dans des conditions matérielles un peu au-dessus de la moyenne par rapport à celles des paysans français. De plus, les divers contrats de charpenterie de Michel et le service de blanchisserie de Marie, leur permirent d'améliorer leur sort. Toutefois, à leur décès, le couple avait peu de biens à léguer à leurs enfants selon la Coutume de Paris étant donné qu'il ne possédait aucune terre.

Malgré tout, leurs enfants et même leurs petits-enfants ont contribué à leur manière à l'enracinement de la lignée des familles Arbour que ce soit dans les régions de Québec, de Montréal, du Bas St-Laurent et de la Gaspésie voire même ailleurs en Amérique du Nord au cours des siècles suivants.

Enfin, il nous est apparu important de souligner que Marie Constantineau et Michel Harbour n'ont pas connu de périodes de conflits armés notamment avec l'Angleterre au cours de leur vie en Nouvelle-France. Cela ne sera pas le cas

de certains de leurs enfants qui connaîtront un changement de régime politique et d'allégeance souveraine dont les conséquences se répercuteront sur leurs petits-enfants et même sur leurs arrière-petits-enfants.

D'ailleurs, l'un de ces derniers, François-Chrysostome Arbour, sera déporté en France avec son père François (fils de Michel Arbour et de Barbe Morin) à la suite de l'invasion de la Gaspésie du 4 septembre 1758 par les forces anglaises du général Wolfe. Après un séjour de plusieurs années à Archigny (Poitou), il revient s'installer en Amérique du Nord en 1783 avec sa femme Marie Henry et ses enfants, plus précisément à Bâton Rouge en Louisiane.



BIBLIOGRAPHIE

SOURCES MANUSCRITES

Archives nationales du Québec à Montréal (ANQM)

Nous avons consulté des contrats de mariage ainsi que des documents relatifs aux concessions et ventes dans les minutiers des notaires suivants :

- Romain Becquet, 1665-1682
- Pierre Duquet, 1663-1687
- Gilles Rageot, 1666-1691
- Guillaume Roger, 1694-1702

Les registres suivants ont également été mis à contribution :

- Registre des baptêmes, mariages et sépultures (R.B.M.S)
- Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec
- Registre des malades de l'Hôtel-Dieu de Québec 1689-1760 (RMHDQ)
- Registre de la Prévôté de Québec (Reg.10, fol.81v.-Reg.12, fol.80r-Reg.15, fol.23r-Reg.22, fol.158r)

SOURCES IMPRIMÉES

Énard, Michel, «Les recensements de la Gaspésie (1686-1881) : inventaire et guide», *Cahiers gaspésiens*, No.3, Pointe au Genièvre, 1980, 81 p.

Godbout, Archange, «Les émigrants de 1664», *Mémoires de la société généalogique canadienne-française*, Vol. 18, No. 1-2, Janvier-Avril 1967, p. 217-225.

Laflamme, Raymond, «1758 : le grand dérangement de Gaspé», *Gaspésie*, Vol. 46, No. 1, été 2009, p. 27.

Martel, Réjean, «Quatrième article sur les plus vieilles familles en Gaspésie, Arbour et Harbour», *Gaspésie*, Vol. 34, No.2, automne 1997, p. 32.

Mimeault, Mario, «La déportation de Gaspé», *Gaspésie*, Vol. 21, No.83, Septembre 1983, p. 40-49.

Rouleau, Marc, «Terrier, seigneurie de Neuville (1665-2000)», *Les cahiers neuvillois No.17*, Neuville, Société d'histoire de Neuville, 2001, 255 p.

INVENTAIRES, ATLAS ET DICTIONNAIRES

Jetté, René, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec. Des origines à 1730*, Montréal, Les presses de l'Université de Montréal, 1983, 1176 p.

Langlois, Michel, *Dictionnaire biographique des ancêtres québécois (1608-1700)*, Tome I, Sillery, Maison des ancêtres, ANQ, 1998, 520 p.

Roy, Pierre-Georges, *Inventaire des contrats de mariage du Régime français*, 6 vol., Québec, 1937-1938.

Roy, Pierre-Georges, *Inventaire des greffes de notaires du Régime français*, 26 vol., Québec, 1942-1975.

Tanguay, Mgr Cyprien, *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, Vol. IV, Montréal, Éditions Élysée, 1975, 608 p.

Trudel, Marcel, *Atlas historique du Canada français. Des origines à 1867*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1961, 93 p.

Trudel, Marcel, *Le terrier du Saint-Laurent en 1663*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1973, 618 p.

Trudel, Marcel, *La population du Canada en 1666 : un recensement reconstitué*, Sillery, Septentrion, 1995, 379 p.

Trudel, Marcel, *Le terrier du Saint-Laurent en 1774, De la Côte-Nord au lac Saint-Louis*, Tome I, Montréal, Méridien, 1998, 508 p.

ÉTUDES

Bélanger, Jules, Desjardins, Marc, Frenette, Yves avec la collaboration de Pierre Dansereau, *Histoire de la Gaspésie*, Montréal, Boréal Express, 1981, 797 p.

Boulet, Viateur, *Les transporteurs de nos ancêtres : 1608-1760*, Laval, Édité par l'auteur, 1998, 104 p.

D'Allaire, Micheline, *Montée et déclin d'une famille noble : les Ruettes d'Auteuil (1617-1737)*, Montréal, Hurtubise HMH, 1980, 303 p.

Dechêne, Louise, *Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle*, Montréal, Boréal, 1988, 532 p.

Lachance, André, «Survivre à l'Atlantique» dans Yves Landry, (dir.), *Pour le Christ et le Roi. La vie au temps des premiers montréalais*, Montréal, Art Global et Libre Expression, 1992, p. 52-66.

Lachance, André, *Vivre, aimer et mourir en Nouvelle-France. La vie quotidienne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Montréal, Libre Expression, 2000, 226 p.

Lachance, André, *Séduction, amour et mariages en Nouvelle-France*, Montréal, Libre Expression, 2007, 189 p.

Lachance, André, *Vivre à la ville en Nouvelle-France*, Montréal, Libre Expression, 2010, 279 p.

Landry, Yves, *Les filles du roi au XVII^e siècle. Orphelines en France, pionnières au Canada*, Montréal, BQ, 2013, 277 p.

Lessard, Renald, *Soins de santé au Canada aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Hull, Musée canadien des civilisations, 1990, 62 p.

Mathieu, Jacques, *La Nouvelle-France. Les français en Amérique du Nord, XVI^e-XVIII^e siècles*, Québec, PUL, 2001, 271 p.

Merrien, Jean, *La vie quotidienne des marins au temps du Roi Soleil*, Paris, Hachette, 1964, 310 p.

Rheault, Marcel J., *La médecine en Nouvelle-France. Les chirurgiens de Montréal (1642-1760)*, Québec, Septentrion, 2004, 334 p.

Sulte, Benjamin, *Histoire des Canadiens-français 1608-1880*, Tome IV, Montréal, Éd. Élysée, 1977, 160 p.

Sulte, Benjamin, *Histoire des Canadiens-français 1608-1880*, Tome V, Montréal, Éd. Élysée, 1977, 161 p.

Trudel, Marcel, *Les débuts du régime seigneurial au Canada*, Montréal, Fides, 1974, 313 p.

Trudel, Marcel, *Histoire de la Nouvelle-France, Vol. IV, La seigneurie de la Compagnie des Indes Occidentales (1663-1674)*, Montréal, Fides, 1997, 894 p.

Trudel, Marcel, *Mythes et réalités dans l'histoire du Québec*, Montréal, BQ, 2006, 346 p.



TABLE DES MATIÈRES

PROLOGUE	5
L'ARRIVÉE EN NOUVELLE-FRANCE	
• L'embarquement	9
• La traversée de l'Atlantique	11
LES PREMIÈRES ANNÉES	
• L'intégration professionnelle	15
• Un projet de mariage	20
• Un changement de carrière	22
• Le mariage	25
L'ÉTABLISSEMENT	
• Les conditions de vie	27
• Les difficultés financières	32
• Le déménagement à Neuville	34
• La maladie et la mort dans la famille	41

LES ENFANTS DE MARIE ET DE MICHEL

- Marie 46
- Michel 47
- Marie-Madeleine-Ursule 48
- Jean-Baptiste 48
- François 48
- Marie-Élisabeth 49
- François-Augustin 49
- Angélique-Marie-Madeleine 50
- Marie-Geneviève 50

ÉPILOGUE 51

BIBLIOGRAPHIE 53

TABLE DES MATIÈRES 59



Achévé d'éditer chez l'auteur en avril 2018
Longueuil (Québec)

Il est certain que Michel Harbour (1641-1699) et Marie Constantineau (1658-1712) soient les ancêtres d'un bon nombre de familles portant le patronyme Harbour ou Arbour au Canada. Cet homme et cette femme de condition modeste, à l'instar de bien d'autres, ont contribué à leur manière et dans la mesure de leurs moyens au développement de la Nouvelle-France. Ils faisaient partie de ces gens venus en Nouvelle-France dans le but d'améliorer leur sort et leurs conditions de vie future. Quitter sa terre natale au cours du dix-septième siècle pour le Nouveau Monde était une aventure très exigeante. Il fallait une bonne dose de courage, de témérité et une bonne capacité d'adaptation pour traverser l'Atlantique à la recherche d'une nouvelle terre d'accueil.



Jacques Arbour

Jacques Arbour a travaillé dans les secteurs des ressources humaines et de l'enseignement durant plus de quarante ans. Il réalise un de ses projets de retraite en publiant cette recherche historique portant sur la vie de deux de ses ancêtres. Il est détenteur d'une licence ès lettres (histoire) de l'Université de Sherbrooke.